

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

## Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

[Retrouvez-nous nous sur \*\*Www.electionfolembrey.fr\*\*](http://www.electionfolembrey.fr)

### FICHE 12 « Actions en faveur des professionnels »

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Constat :                          | <p>La commune a la chance d'avoir sur son territoire de nombreux professionnels qui participent à la vie municipale, ce sont des commerçants (pharmacie, commerce général, fleuriste, boulangerie, bar – tabac, garagiste, circuit automobile) et des entrepreneurs notamment installés dans l'ancienne verrerie.</p> <p>La commune n'a malheureusement plus de compétence économique à proprement parlé, cette compétence est d'une part exercée par la communauté de communes Picardie des Châteaux et la région Hauts de France.</p> <p>Toutefois des actions municipales restent possibles pour mettre en valeur les professionnels de la commune.</p>   |
| Ce que nous nous engageons à faire | <p>Nous nous engagerons donc à améliorer la visibilité et le savoir-faire des professionnels de la commune.</p> <p>A l'heure du tout numérique, nous mettrons à la disposition des entrepreneurs et des commerçants, une page dédiée du site internet leur permettant de rendre encore plus visible leur savoir-faire et leurs actions.</p> <p>Cette page permettra notamment de prendre contact avec eux via un lien et un mail.</p> <p>Nous resterons bien entendu à leur écoute afin de voir ce qu'il sera possible de faire pour résoudre les problèmes qu'ils rencontreront : recrutement, travaux, financements.</p> <p>A chaque fois que ce sera nécessaire, nous serons le facilitateur de leurs contacts avec les administrations régionales, nationales (France Travail, Urssaf, RSI, IRCANTEC, etc..)</p> <p>Nous n'aurons de cesse d'orienter vers eux, les éventuels clients avec lesquels un contact serait pris.</p> <p>Ils seront bien entendu prioritaires à prix identique ou service identique sur les commandes qui pourront légalement leur être passées.</p> <p>Bref, même si la commune a peu de pouvoir dans ce domaine, elle peut être un facilitateur et un promoteur de l'action des professionnels installés sur son territoire.</p> |
| Planning de réalisation :          | Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans   |